

Communauté de communes de la Sologne des étangs (41)

La communauté de communes de la Sologne des étangs, située à 50 km au sud d'Orléans, compte 7000 habitants répartis sur un territoire de 45000 ha. C'est la commission intercommunalité, formée en 1999 et regroupant 10 communes, qui a engendré la communauté de communes en 2001.

La première année, son action était concentrée sur le développement économique, avant de s'étendre par la suite à d'autres domaines. En matière de logement, si aucune politique n'était jusqu'à aujourd'hui prévue, les élus projettent, pour la fin 2003, l'achat de terrains pour y construire des lotissements.

La Sologne des étangs se distingue par sa pépinière d'entreprises, l'écoparc, créée en 1993 par six maires de l'époque, qui occupait une fonction de chef d'entreprise. La communauté s'est fixée une règle concernant les entreprises pouvant intégrer la pépinière : elles ne doivent développer des activités ni bruyantes ni polluantes (charte Haute Qualité Environnementale). Et de fait, les entreprises ayant leur siège au sein de la pépinière sont des prestataires de services. L'écoparc est basé au cœur d'une forêt, dans un château du XIXème siècle. La première entreprise s'est installée en 1996, et dès Mai 2000, les 14 entreprises, constituant la capacité d'accueil du château, ont été intégrées. Aujourd'hui, la pépinière est devenue pour ses deux tiers un hôtel d'entreprises, tandis que le tiers restant demeure un tremplin pour les jeunes entreprises. 85 emplois ont été créés, dont trois quarts au profit de personnes de la région et un quart pour des personnes extérieures à la région. Par ailleurs, la Sologne des étangs aide et accompagne les porteurs de projets qui souhaitent s'installer sur son territoire. L'aide est économique, avec le système des loyers progressifs, mais également pratique, par la mise à disposition du matériel nécessaire et par le biais du club de parrainage géré par les maires des dix communes. En moyenne, pour cinq porteurs de projets soutenus par la communauté chaque année, deux s'installent effectivement sur le territoire.

Elle s'implique également dans d'autres domaines, notamment dans l'ouverture de salles multimédia au cœur des communes de la communauté. Pour l'instant, 4 salles sont en service, mais 6 autres vont être ouvertes d'ici à la fin de l'année. Elles peuvent être bien sûr utilisées librement, en self-service, mais des formations à la bureautique ou à la maîtrise de logiciels sont également dispensées par un animateur itinérant.

Au plan sportif, la communauté de communes favorise la création de clubs sportifs communautaires, de football ou de tennis. Elle est d'ailleurs à l'origine de la construction de terrains de tennis couverts.

Dans le domaine des loisirs, il faut noter l'existence d'un centre aéré communautaire ouvert pendant les vacances scolaires.

Contact :

Hélène Langlais
02 54 94 62 00